

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°36  
Séance du 07 Octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le **sept octobre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents :**

Présentiel : Pierre BAILLY-BECHET, Stéphane CANTE, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Dominique VIOT.

En visio-conférence : Evelyne MONFRAY, Elise AUCLAIR-BURDEAU, Sophie GUINET, Gilles VATOUX

**Absents excusés :**

Karine POTHIER donne pouvoir à Sophie GUINET  
Gaëlle LABALME,  
Aurélien BERRY

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents et représentés : **13**

Date de la convocation : 04 Août 2022

Date d'affichage : 04 Août 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommé secrétaire de séance.

**N°36 : Autorisation de signer une convention avec le Centre de Gestion 01 pour l'adhésion au service médecine actualisée**

M. le Maire rappelle la délibération n° 23 du 28 juin 2013 relative l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.

Suite à un décret d'avril 2022, il est nécessaire de faire une mise à jour de cette convention qui introduit notamment la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'information et de prévention et précise les différents types de visites.

Le tarif de 80 euros reste inchangé ainsi que les prestations administratives.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer convention avec le Centre de Gestion 01 pour l'adhésion au service médecine actualisée 2022.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT



Mis en ligne le : 14/10/2022